



## **Le quotidien du service formation après la réforme**

**Objectifs :** Connaître le dispositif et se familiariser avec les fonctions du service formation.

**Compétences visées :** Mettre en œuvre les nouvelles règles et les mettre en œuvre au sein de l'entreprise

**Pré-requis :** Aucun

**Durée :** 2 ou 3 jours

**Tarif :** A partir de 1 000 €HT/jour (Tarif

### **S'approprier la réforme de la formation professionnelle**

- ✓ Connaître et comprendre le cadre de la réforme de la formation professionnelle
- ✓ Présentation de la loi Avenir Formation Professionnelle
- ✓ Les Enjeux humains et financiers

### **Cadre réglementaire et juridique de la formation**

- ✓ Le financement de la formation
- ✓ Les différents dispositifs (CPF – CPF de transition professionnelle – VAE ...)
- ✓ Les Opérateurs de compétences (OPCO) et France Compétences
- ✓ Les autres acteurs de la formation (CPIR – Conseiller en évolution professionnelle)

### **Le Plan de Développement des Compétences**

- ✓ Du plan de formation au PDC
- ✓ Les obligations de l'employeur
- ✓ Recueillir et Analyser les besoins en formation (Lien avec l'Entretien Professionnel)
- ✓ Construire le Plan de Développement des Compétences

### **Programmer la formation**

- ✓ Prioriser les besoins en corrélation avec le plan de développement des compétences
- ✓ Budgétiser les formations prioritaires dans l'entreprise
- ✓ Articuler les différents dispositifs pour optimiser les financements (le cas échéant)
- ✓ Sélectionner les organismes de formation

### **Mettre en place les différentes actions de formation**

- ✓ Etablir les conventions de formation
- ✓ Monter les dossiers de financement le cas échéant
- ✓ Suivre le dossier administratif
- ✓ Organiser la formation (Convocations, réservations, logistique)

### **Suivre et évaluer la formation**

- ✓ Mettre en place des tableaux de bord
- ✓ Suivre les actions réalisées